

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
15	13	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Bernard AJON, Yoann BENOIT, Francis BERTRAND, Vincent BIDAUD, Laurent DECAYEUX, Aurélie EMMANUEL, Jean GRANADOS, Yoann BENOIT, Cécile LIMBERT, Elsa MAGOGA, Nancy SUMAN, Florent PEDEBAS, Jean-Pierre HUERGA, Freddy SPINATI,

Procurations : Abdelka BOUCHAREB donne procuration à Elsa MAGOGA

Date de la convocation
13 juin 2014

Absents excusés: Dorinella ISKRA, Abdelka BOUCHAREB

Date d'affichage
13 juin 2014

Absents :

Secrétaire de Séance : Elsa MAGOGA

Approbation du compte rendu du 12 mai 2014 :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

DELIBERATION SUR TABLE :

Commission communale des impôts directs, liste de proposition des commissaires :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

L'article 1650-1 du code général des impôts direct prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, afin que le Directeur départemental des finances publiques puisse désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

De proposer comme commissaires les titulaires figurant sur le tableau suivant :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
Titulaires : 12 propositions (: 6 en nombre double)				
FORMAGGIO	Gérard	19/04/1941	Villeneuve sur lot	Fonbourgues 47340 St Antoine de Ficalba
VAILLANT	Yolande	07/04/1936	Le Petit-Quevilly	8 RUE DE Peyroutas
SUMAN	Nancy	17/04/1977	Nancy	6 rue des figuiers 47340 St Antoine de Ficalba
DECAYEUX	Laurent	04/07/1968	Abbeville	1 rue du Champ du Foire 47340 St Antoine de Ficalba
SPINATI	Freddy	11/04/1986	Villeneuve sur lot	Route de Joininette 47340 St Antoine de Ficalba
ISKRA	Dorinella	03/02/1949	Pontcharra	Route de Penne - Fongrauline 47340 St Antoine de Ficalba
BERTRAND	Francis	02/08/1949	Monclar	36 Route Paris Barège 47340 St Antoine de Ficalba
BIDAUD	Vincent	03/04/1976	Brétigny-sur-Orge	Rochepey 47340 St Antoine de Ficalba
GRANADOS	Pascale	07/08/1965	Rognac	1 rue des Tilleuls - 47340 Saint Antoine de Ficalba
BOUCHAREB	Abdelka	28/01/1968	Villeneuve sur lot	2 Chemin de l'Estelle 47340 St Antoine de Ficalba
dont (titulaires) 1 en nombre double domiciliés en dehors du périmètre :				
PEDEBAS	Florent	16/09/1959	Villeneuve sur lot	rue Jeanne d'Arc - 47300 Villeneuve sur Lot
BARROIS	Christophe	16/08/1962	Poissy	Bouget - Pennes d'Agenais
Suppléants : 12 propositions (: 6 en nombre double)				
EMMANUEL	Aurélie	26/10/1988	Villeneuve sur lot	Bois joli de matel 47340 St Antoine de Ficalba
HUERGA	Jean Pierre	10/03/1956	Toulouse	Fongrauline 47340 St Antoine de Ficalba
LIMBERT	Cécile	12/04/1977	Villeneuve sur lot	7 Route Paris Barèges 47340 St Antoine de Ficalba
MAGOGA	Elsa	11/06/1975	Villeneuve sur lot	3 Rue de Lescure 47340 St Antoine de Ficalba
BENOIT	Yoann	10/01/1979	Saint-Rémy	25 route Paris Barèges 47340 SQt Antoine de Ficalba
AVIET	Brigitte	01/12/1958	Montmorency	Rochepey 47340 St Antoine de Ficalba
GRANADOS	Jean	18/12/1935	Marignane	1 rue des Tilleuls 47340 St Antoine de Ficalba
REDON	Christiane	11/01/1948	Lourdes	Monplaisir - 47340 Saint Antoine de Ficalba
VOURIOT	Nathalie	02/06/1965	Chaumont	Rue du champ de foire 47340 St Antoine de Ficalba
LAGARDE	Claude	09/12/1950	Paris 13e arrondissement	Marcombe 47340 St Antoine de Ficalba
dont (suppléants) 1 en nombre double domiciliés en dehors du périmètre :				
MARCUZZO	Gilles	20/05/1966	villeneuve sur Lot	Muets 47300 Pujols
VAGINAY	Evelyne	21/11/1950	Villeneuve d'Ormon	15 rue du Champs du Mouret 47300 Villeneuve sur Lot

Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-3,3;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs. ;

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire

DECIDE

- la création à compter du 24 juin 2014 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{er} classe à temps complet, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

PRECISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an dans les conditions de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984 pour le remplacement de la secrétaire actuelle qui sera en disponibilité de droit à compter du 1^{er} août 2014 ;
- que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un BEP comptabilité
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 346
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision modificative du budget :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 700,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	3 410,22		
21534 (21) - 107 : Réseaux d'électrification	-3 700,00		
21571 (21) : Matériel roulant	-778,00		
21571 (21) : Matériel roulant	-239,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	2 578,00		
2181 (21) : Install.générales,agencement & a	-3 410,22		
2184 (21) : Mobilier	200,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	239,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

Convention document unique :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de Lot et Garonne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la réalisation de la démarche de la prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de prévention de la CNRACL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Devis portail d'entrée école :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait bien d'aménager le terrain de hand et basket de l'école, afin qu'il soit accessible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de l'école, pour que les jeunes du village aient un terrain de jeu.

Devis de l'entreprise SERRURERIE COLLIE : 14817.90 € TTC

Devis de l'entreprise STAIPH : 15968.40 TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'entreprise SERRURERIE COLLIE pour un montant de 14817.90 € TTC

Aménagement du foirail :

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Départ de Vincent BIDAUD

Le Conseil Municipal souhaiterait l'aménagement du foirail.

Des propositions ont été envisagées et présentées (jeux et tables). Une entreprise sera reçue ce mercredi pour des compléments d'infos.

L'achat et la pose de tables, bancs et autres aménagements sont acceptés pour un montant maximum de 3000 euros après étude de deux devis minimum.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Accepte l'achat de tables et de bancs pour un montant maximum de 3000 € TTC. Le fournisseur le mieux disant sera retenu.

La suite du projet d'aménagement du foirail (jeux) reste à l'étude et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Tracteur :

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention =

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un tracteur serait nécessaire pour le service espace vert. Plusieurs devis sont proposés :

Devis de l'entreprise MARTOS Denis (33CV) : 14512.00 € HT. L'entreprise fait une reprise de l'ancien tracteur de la commune pour 3000euros HT et une remise de 512 € HT.

Devis de l'entreprise DELPEUCH : 14790.00 € HT

Devis Roques & Lecoer 47 : 15212.67 € HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Accepte le devis de l'entreprise MARTOS Denis d'un montant de : 11000.00 € HT.

Informations – Questions diverses

Surveillance de la qualité de l'air

Nouvelle réglementation à mettre en œuvre le 1^{er} janvier 2015 pour les accueils qui acceptent des enfants de moins de 6 ans (pour info : 2018 dans les écoles élémentaires et 2020 pour les centres de loisirs ...)

Feu d'artifice le dimanche 3 aout

Prestation de la CAGV pour la voirie

Pour 2014, interventions de la CAGV sur nos voies communales (recalibrage, reprofilage)

Pour le marquage au sol devis en attente (3 passages piétons + stop + places de parking) les marquages de centre de route sont assurés par la DIRCO.

Société SRA à Lafox demande de devis à faire

Atelier graff : Qui ? Quoi ? Comment ? Où ?

Le 11 juillet 2014 de 10h à 12h et de 15h à 18h sur le foirail organisé par l'office du tourisme du grand villeneuvois avec comme intervenant Freddy Spinati.

Cartographie ISIGEO (cimetière) logiciel proposé à l'étude

Attention avec la complexité de la législation lors de l'information concession familiale, privée ...

Devis élagage

Arbres à couper : Au cimetière, à la bibliothèque et rue des figuiers. Devis validé et signé. Abattage courant juillet.

Chêne au Chemin de l'Estelle sur le domaine public : devis en attente. Étude de faisabilité par la CAGV.

TAP

Compte tenu de la complexité du dossier, un groupe de travail composé de 3 conseillers de la commission école et 2 conseillers de la commission budget et la directrice du CLAE se réunira.

Les éléments pour réfléchir à cette problématique vous seront communiqués par mail.

L'équipe sera renforcée par une embauche en CAE si possible d'une personne pour une durée de 24 h/semaine, d'un intervenant extérieur et de Mme Esquieu qui interviendra 4 jours au lieu de 2.

Tonte

Plainte des administrés car zone de la Croix non tondue, tout comme le terrain de foot...

La démarche concernant la fauche tardive et les prairies fleuries n'a pas encore été communiquée. L'article est prévu pour le bulletin municipal de juillet.

Le conseil a convenu d'expliquer la démarche afin de présenter le calendrier des interventions de tonte et de faire accepter le projet pour l'année prochaine.

Des pancartes d'informations sont en fabrication auprès des enfants du CLAE.

Le cycle de tonte sera donc repris cette année.

Travaux Chemin de Gary : devis sdee47 : Reporté

Demande de restauration rapide : Reporté

Journées européennes du patrimoine : Reporté

Pour information : il faut absolument 2 à 3 devis pour valider un prestataire (montant inférieur à 15 000 €).

Les devis devront être adressés à la mairie pour la préparation du conseil.

<i>Date du prochain conseil : Mardi 29 Juillet 2014</i>
--